



MAIRIE DE TRAVAILLAN
84850

COMPTE RENDU
SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU
21 Décembre 2015

Téléphone 04 90 37 24 01
Télécopie 04 90 37 79 88

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie.

Présents : Tous les membres, sauf

Absents excusés : Marie-Ange SANJULLIAN, Damien ROZIER

Procuration : Marie Christine ANDRIEU qui donne procuration à Bernard NEGRON

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 2 Décembre 2015.

Secrétaire de séance : Bernard NEGRON

1. **AUGMENTATION DU PRIX DU TICKET DE REPAS A LA CANTINE**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix du ticket de cantine qui passe de 2.50 € à 2.55 € à compter du 4 Janvier 2016.

2. **AUGMENTATION DU PRIX DU TICKET DE GARDERIE**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix du ticket de garderie périscolaire qui passe de 2.70 € à 2.80 € à compter du 4 janvier 2016.

3. **AUGMENTATION DES PRIX DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter les prix des loyers des logements communaux sur la base des Indices de Référence des Loyers de l'INSEE, à compter du 1^{er} Janvier 2016.

**4. AUGMENTATION DU PRIX DE LOCATION DU TERRAIN COMMUNAL
« Ball Trap » et du PRIX DE LOCATION DU PARKING DE LA SALLE
DES FETES**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix de la location du Ball Trap ainsi que le prix de la location du parking de la Salle des Fêtes à compter du 1^{er} janvier 2016.

Comme suit :

- Ball Trap : pour les habitants de la commune 100 € et 140 € pour les extérieurs,
- Pour le parking de la salle des fêtes, le montant est fixé à 140 €.

**5. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEFENDRE LES
INTERETS DE LA COMMUNE DANS LES CONTENTIEUX**

Le Conseil, à l'unanimité, permet au Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle afin que celle-ci soit représentée et défendue dans l'Instance devant le Tribunal d'ordre Judiciaire ou Administratif.

6. CREATION D'UNE AIRE DE JEUX – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Conseil, à l'unanimité, décide de choisir l'entreprise MANUTAN pour le projet de création d'une aire de jeux pour les enfants, pour un montant de 22 930.16 €HT soit 27 516.19 €TTC.

**7. PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE
VOTE DU BUDGET 2016**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2016 pour les opérations suivantes.

1. Toiture église Compte 2313 pour un montant de 5 080 €HT
soit 6 096 €TTC
2. Frais d'étude Parking Compte 2031 pour un montant de 3 500 €HT
soit 4 200 €TTC

QUESTIONS DIVERSES

Karine CHIROL informe de la demande de JC Sculfort concernant l'éclairage sur la partie communale Chemin de Sainte Cécile. Le Maire répond qu'un projet qui prévoyait l'aménagement urbain de cette voie avait été refusé par la quasi-totalité des riverains.

Daniel MAYER demande si un éclairage des quartiers est prévu à St Paul. Le Maire répond que rien n'est prévu pour le moment.

Il demande également qui a la compétence « Internet », la CCAOP ou la Mairie.
Le Maire répond que la demande sera faite auprès de la CCAOP lors de la
prochaine réunion.

Il fait un également un bref compte rendu de la réunion du SEV du 16 décembre
dernier.

Bernard NEGRON informe du résultat du Téléthon. Cette année la somme de
2199.70 € à été récoltée. Il remercie tous les participants et donateurs.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures 40.
Vu par nous, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie
en date du 28 Décembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5
Août 1884.

Secrétaire de séance

Bernard NEGRON

Travaillan le 28 Décembre 2015

Le Maire